



EHPAD FRÉDÉRIC DEGEORGE

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

LIVRET D'ACCUEIL



62 Rue Georges Guynemer
62400 Béthune
Tél : 03 21 01 47 47
Mail : ehpad.degeorge@sivom-bethunois.fr



SIVOM communauté du
Béthunois
Solidarité - Santé

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DE FREDERIC DEGEORGE.....	3
II.	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	4
III.	LA PLACE D'ACCUEIL D'URGENCE.....	5
IV.	LES CONDITIONS D'ADMISSION.....	6
V.	L' ADMINISTRATION.....	7
VI.	LE CONSEIL DE VIE SOCIALE.....	8
VII.	LE PERSONNEL.....	9
VIII.	LES CHAMBRES.....	10
IX.	LES SOINS.....	11
X.	LA RESTAURATION.....	12
XI.	LES ANIMATIONS.....	13
XII.	LES PRESTATIONS.....	14
XIII.	LA SECURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES.....	16
XIV.	RÉGLEMENTATIONS DIVERSES APPLICABLES.....	18
XVII.	RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES.....	19

Nous contacter : 62 Rue Georges Guynemer - 62400 Béthune

Tél : 03 21 01 47 47

Mail : ehpad.degeorge@sivom-bethunois.fr

I. PRESENTATION DE FREDERIC DEGEORGE

Joseph-Frédéric DEGEORGE naît le 12 septembre 1797 en Westphalie. Il est le fils de Frédéric DEGEORGE, adjudant-major dans l'armée de la Hoche, et d'Aldegonde MACHU, une béthunoise.



Après un passage en Italie, la famille revient à Béthune, et vit du commerce maternel.

Enrôlé à l'âge de 16 ans dans le 2ème régiment d'infanterie de ligne où a servi son père, Frédéric DEGEORGE participe aux campagnes de 1814 puis de 1815. Combattant à Ligny et à Waterloo, il quitte l'armée sous la Restauration et regagne Béthune, où il va mener une campagne virulente contre les ultras.

En 1819, il part faire son droit à Paris. Son opposition déclarée à la monarchie et son implication dans toutes les tentatives d'insurrection lui vaut de nombreuses condamnations par la justice.

Le 24 septembre 1828, Frédéric DEGEORGE donne naissance au «journal du Pas-de-Calais» et en devient le rédacteur en chef. Au lendemain de la révolution, il ne tarde pas à reprendre sa place dans l'opposition démocratique.

En 1833, il rompt avec le régime en s'affirmant républicain. La crise qui conduit à la fin de la monarchie de juillet, place Frédéric DEGEORGE au premier plan des républicains. Il suscite suffisamment de confiance à Paris pour que le gouvernement provisoire lui confie, dès février 1848, les fonctions de Commissaire de la République pour le Pas-de-Calais. Elu représentant à l'Assemblée Constituante le 23 avril 1848, il abandonne ses fonctions de Commissaire dès le 8 juin 1848.

Le 13 mai 1849, il est battu aux élections législatives.

Cet homme, journaliste, révolutionnaire et politicien, décède à Paris le 22 juillet 1854.

II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE dispose du statut public territorial. Il est géré par le SIVOM de la Communauté du Béthunois dont la volonté politique est de développer une coopération, voire une mutualisation, entre les différents services du pôle Solidarité-Santé. Les orientations générales sont décidées par le Comité Syndical. La Direction est chargée de la gestion financière et administrative et du bon fonctionnement des services.

Situé à **proximité du Jardin Public et du Centre-Ville de Béthune**, et desservi par le réseau de transports urbains, l'EHPAD Frédéric DEGEORGE a ouvert ses portes en février 1992. C'est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes d'une capacité de **117 lits** accueillant des personnes de plus de 60 ans, valides ou dépendantes, sans discrimination financière. Les couples peuvent également y être accueillis.

La structure dispose d'une **Unité de Vie Alzheimer** de 15 lits, destinée à accueillir des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées, ainsi que d'une place d'accueil d'urgence destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans, en situation d'urgence sociale.

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE dispose d'un **matériel spécifique ainsi que de professionnels et d'agents qualifiés** permettant d'offrir une prestation de qualité dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Des emplacements de **parking réservés**, situés à proximité de l'établissement, sont mis à la disposition des visiteurs. Dans le jardin, des bancs, des fauteuils vous attendent dès les premiers beaux jours.

III. LA PLACE D'ACCUEIL D'URGENCE

Afin de soutenir les aidants dans leur rôle d'accompagnement des personnes âgées, l'EHPAD Frédéric DEGEORGE a mis en place, en collaboration avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, un dispositif de place d'accueil d'urgence.

Cette expérimentation est dédiée aux personnes âgées de plus de 60 ans, sauf dérogation du Conseil Départemental, se trouvant exclusivement dans des situations d'urgence sociale.

Ce dispositif permet de répondre à une situation à laquelle l'accueil d'urgence s'avère nécessaire suite à l'un des cas énumérés ci-dessous :

- ✓ **Aidant hospitalisé en urgence**
- ✓ **Décès de l'aidant**
- ✓ **Logement inhabitable lié à un dégât domestique sévère**
- ✓ **Maltraitance avérée et ayant fait l'objet d'un signalement judiciaire**
- ✓ **Abandon, rupture brutale de cohabitation**
- ✓ **Situation de crise due à une fatigue extrême de l'aidant (Echelle de Zarit)**

La personne accueillie se voit donc proposer, dans ce cadre, un hébergement gratuit pour une durée maximale de 15 jours.

IV. LES CONDITIONS D'ADMISSION

Avant toute prise de décision, il est souhaitable de **visiter l'établissement** afin de bien appréhender les implications sur votre vie et celle de votre famille.

Suite à la visite, un **dossier de demande d'admission**, valable sur l'ensemble du département, comportant un volet médical et un recueil de données administratives, est remis. La demande d'admission peut également être déposée sur l'annuaire TRAJECTOIRE de l'ARS. Les données médicales et administratives du résident sont alors traitées informatiquement. Lorsque le dossier est déclaré complet, une **visite de pré-admission** est programmée en présence du Médecin et de l'Infirmier Coordonnateur. Ces derniers émettent un avis quant à la possibilité d'admission de la personne, sur la base de la grille méthodologique réglementaire (AGGIR) établie au préalable par le Médecin Référent, et après avoir écarté toute nécessité de prise en soins spécifique pour laquelle l'établissement ne serait pas adapté.

En cas d'avis médical favorable, un contact est pris avec le futur résident ou son représentant afin de clôturer le montage du dossier administratif. Les conditions financières sont précisées dans le contrat de séjour; les Résidents et/ou leur famille devront apporter l'ensemble des informations permettant à l'EHPAD d'apprécier les modalités pratiques inhérentes aux revenus, à la situation familiale afin que le règlement du prix de journée (hébergement et dépendance) soit assuré.

Une fois le dossier administratif déclaré complet, l'admission est alors prononcée par la Direction de l'établissement.

Les **tarifs hébergement et dépendance** sont fixés chaque année par arrêté du Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Ils sont applicables à l'ensemble des Résidents admis à titre payant, comme à l'Aide Sociale.

Les Résidents peuvent prétendre, le cas échéant, à l'**Allocation Logement** mais également à l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie**. Pour les résidents dont le domicile de secours se situe dans le Pas De Calais, aucune démarche n'est à effectuer pour bénéficier de l'APA. Pour les résidents "hors département du Pas De Calais", le montant est déterminé en fonction des ressources et de l'état de santé par le Conseil Départemental du dernier domicile.

V. L'ADMINISTRATION

Le Secrétariat se tient à la disposition des Résidents et de leur famille afin de les aider dans leurs démarches administratives.

Il est ouvert du **lundi au vendredi** de **9h00 à 12h00** et de **13h30 à 17h30**.

L'équipe administrative gère :

- la constitution des dossiers d'admission
- la constitution des demandes d'Allocation Logement ou A.P.L.
- la facturation des frais de séjour (mensuelle à terme échu)
- les réservations et le règlement des repas « invités »
- l'acheminement du courrier
- la prise de rendez-vous des intervenants extérieurs (coiffeurs etc...)

Et vous assiste pour le montage de vos dossiers de :

- Aide Personnalisée à l'Autonomie (pour les résidents hors Département)
- Aide Sociale

Les services administratifs mettent à **votre disposition différentes brochures** émanant des Autorités de Tarification.



Nous contacter : 62 Rue Georges Guynemer - 62400 Béthune

Tél : 03 21 01 47 47.

Mail : ehpad.degeorge@sivom-bethunois.fr

VI. LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil de la Vie Sociale a un avis consultatif et **émet des propositions** sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service et notamment sur :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne
- le règlement intérieur relatif au fonctionnement de l'établissement, le contrat de séjour, le livret d'accueil
- les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques
- les projets de travaux et d'équipements
- la nature et le prix des services rendus
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge

Le Conseil de Vie **Sociale se réunit au minimum trois fois par an**, sur convocation du Président, conformément au Règlement Intérieur.

Les procès-verbaux des réunions sont mis à disposition dans le hall d'accueil.

Une **boîte aux lettres** dédiée est à votre disposition dans le hall d'établissement.



Nous contacter : 62 Rue Georges Guynemer - 62400 Béthune

Tél : 03 21 01 47 47

Mail : ehpad.degeorge@sivom-bethunois.fr

VII. LE PERSONNEL



Une **équipe de professionnels qualifiés** participe à la prise en charge globale et adaptée aux besoins des Résidents. Les compétences de chacun sont mises au service des personnes âgées dans le but d'assurer des prestations de qualité tant au niveau de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins que des loisirs.

Les membres du personnel, comme les stagiaires que nous formons sont **identifiables par un badge** reprenant leurs nom, prénom et fonction.

L'équipe pluridisciplinaire se compose comme suit :

- **Personnel de direction** : Directeur
- **Personnel administratif et d'animation** : Assistante de Direction, Agent d'accueil, Agent comptable, Animatrices
- **Personnel médical et paramédical** : Médecin Coordonnateur, Infirmier Coordonnateur, Infirmier(e)s, Aides-soignant(e)s, Auxiliaires de vie, Psychologue
- **Personnel hôtelier** : Responsable hôtelier, Agents hôteliers, Cuisiniers et Lingères
- **Personnel Technique** : Responsable technique, Agents de maintenance

Le personnel est soumis à un ensemble de règles, notamment :

- Le secret des informations professionnelles et médicales.
- L'interdiction de recevoir, de la part des Résidents, tout pourboire ou don d'objet(s).
- Le respect de l'intégrité du Résident. La résidence rappelle que tout fait de malveillance ou de maltraitance commis à autrui est passible de sanctions disciplinaires et/ou judiciaires.

Nous contacter : 62 Rue Georges Guynemer - 62400 Béthune

Tél : 03 21 01 47 47

Mail : ehpad.degeorge@sivom-bethunois.fr

VIII. LES CHAMBRES

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE met à l'usage de ses Résidents, selon les disponibilités, des **chambres individuelles ou doubles**, équipées d'un lit médicalisé électrique à hauteur variable, d'un fauteuil de repos ergonomique, d'un téléviseur écran plat, d'un chevet réfrigéré dans lequel il est interdit de stocker des denrées alimentaires périssables (charcuterie, poisson, produits laitiers...).

Un **système appel malade** est installé dans chaque chambre, permettant de joindre rapidement le personnel soignant, de jour comme de nuit.

Afin de reproduire un cadre coutumier, les Résidents ont la **liberté d'amener décorations et petit mobilier** dans la limite de l'espace de la chambre et de la sécurité. Tout matériel apporté doit répondre aux normes incendie imposées à l'établissement.

Des locaux collectifs complètent cet espace privatif : Salles de restauration, salons, salons esthétique et coiffure, salles de bains thérapeutiques, espaces de vie et d'intimité pour les familles, bibliothèque, terrasse, jardin et parking.

Au sein de l'Unité de Vie Alzheimer, des espaces de vie et d'activités ainsi qu'un jardin clos et sécurisé sont à la disposition des résidents et de leur(s) proche(s).



Nous contacter : 62 Rue Georges Guynemer - 62400 Béthune

Tél : 03 21 01 47 47

Mail : ehpad.degeorge@sivom-bethunois.fr

IX. LES SOINS

L'équipe médicale est composée de **professionnels de santé** qui conjuguent tous leurs efforts afin de prodiguer des soins de qualité.

En fonction de son état de santé, le Résident pourra prétendre à des soins paramédicaux prescrits par son Médecin Référent : soins de rééducation, nursing, pansements, injections....

Par la signature de la Convention d'adhésion, les professionnels de santé médicaux et paramédicaux s'engagent à **respecter les protocoles de soins** ainsi que la charte déontologique interne.

Sous la responsabilité médicale du Médecin Coordonnateur et des Médecins Référents, le service infirmier, outre la surveillance quotidienne des problèmes de santé des Résidents, prend en charge la gestion :

- ✓ des visites des Médecins Référents
- ✓ des appels en urgence
- ✓ des examens et consultations externes, des hospitalisations
- ✓ du dossier de soins
- ✓ de la commande, la distribution et le renouvellement des médicaments prescrits par le Médecin Référent
- ✓ de l'utilisation du matériel médical
- ✓ des prescriptions des régimes alimentaires

Selon la loi du 4 mars 2002, **une personne de confiance pourra être désignée pour aider le Résident** à prendre une décision liée à un traitement ou à un acte chirurgical.

L'équipe pluridisciplinaire élabore un **projet de vie et de soins individualisés** de l'ensemble des Résidents permettant d'améliorer leur suivi dans les secteurs de la restauration, de l'animation et des soins.

Sachez que tout est prévu pour assurer la meilleure prise en charge, même en cas d'urgence.

Nous contacter : 62 Rue Georges Guynemer - 62400 Béthune

Tél : 03 21 01 47 47

Mail : ehpad.degeorge@sivom-bethunois.fr

X. LA RESTAURATION

L'établissement tient à maintenir une équipe de restauration afin d'optimiser la qualité des prestations et **respecter les habitudes alimentaires** des Résidents. Les repas du soir sont élaborés par cette équipe interne, tandis que les repas du midi sont confectionnés par la Cuisine Centrale du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

Les repas sont servis aux horaires suivants :

- Café au lit à partir de 7h00 (pour les personnes éveillées)
- Petit déjeuner en chambre à partir de 8h00 avec service échelonné jusqu'à 9h30
- Déjeuner en salle de restauration : 12h15
- Collation chaude et/ou froide vers 15h00
- Dîner en chambre ou espace de vie selon le choix du résident : 18h00
- Collation vers 21h00 ou selon les besoins (tisane, yaourt, fruit, biscuit)

Les menus du midi et du soir sont affichés pour la semaine à l'entrée des salles de restauration et diffusés dans le journal mensuel interne « l'EHPAD'ZINE ».

Les résidents peuvent **recevoir des invités**, sous réserve de prévenir au moins 72 heures à l'avance et de régler le prix du repas **par chèque**, établi à l'ordre du Trésor Public.

Les repas proposés **respectent l'équilibre alimentaire des Résidents**. La restauration intègre également les usages confessionnels par des menus de substitution.

Les Résidents peuvent participer au **Comité de Pilotage** pour présenter leurs observations et suggestions. Ce Comité est composé de résidents, du Responsable de cuisine, de la Responsable hôtelière et de la diététicienne.



Nous contacter : 62 Rue Georges Gynemer - 62400 Béthune

Tél : 03 21 01 47 47

Mail : ehpad.degeorge@sivom-bethunois.fr

XI. LES ANIMATIONS

Afin de permettre aux Résidents le **maintien de leurs capacités physiques et intellectuelles**, des animations variées sont programmées **tous les jours**. Qu'il s'agisse d'activités culturelles, manuelles, récréatives ou physiques... tout est mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire pour **développer la participation de chacun** et la vie en collectivité. Des bénévoles interviennent régulièrement au sein de l'EHPAD pour proposer divers ateliers.

Pour les Résidents ne souhaitant pas intégrer les animations collectives, l'Animatrice, le personnel soignant et les bénévoles proposent des **activités individuelles** : discussion, lecture, effleurage, stimulation à la marche, promenade...



La vie de l'établissement est également rythmée par des **sorties régulières**, auxquelles chacun est libre de participer.

Des **rencontres inter-générationnelles** et inter-établissements sont organisées afin de maintenir les liens avec l'extérieur.

Toutes les fêtes et évènements civils sont célébrés dans **une ambiance conviviale et chaleureuse**.

Le planning d'animation est établi sur une période mensuelle.

Il est disponible dans le journal interne « EHPAD'ZINE ».

Un affichage hebdomadaire est consultable à l'entrée des salles de restauration.



L'Unité de Vie Alzheimer propose **un accompagnement thérapeutique adapté tous les jours de la semaine**, y compris le week-end. Des activités et des ateliers sont programmés après une évaluation par l'équipe pluridisciplinaire, avec mise en place d'un suivi individualisé.

Nous contacter : 62 Rue Georges Guynemer - 62400 Béthune

Tél : 03 21 01 47 47

Mail : ehpad.degeorge@sivom-bethunois.fr

XII. LES PRESTATIONS



Le courrier

La distribution du courrier aux résidents est faite **chaque jour**. Il vous appartient d'effectuer les changements d'adresse auprès des Services Postaux. Les envois affranchis peuvent être déposés au Secrétariat. Dans le hall d'accueil, une boîte aux lettres est mise à disposition des Résidents et de leur famille permettant de communiquer avec les membres du Conseil de la Vie Sociale.



Le téléphone

Les chambres sont **équipées d'une prise** permettant d'installer, à vos frais, une ligne téléphonique.



Accès internet

Un accès Wi-Fi est mis à votre disposition. Les identifiant et mot de passe vous sont remis lors de votre admission.



Le linge

L'établissement **dispose d'une blanchisserie** interne permettant d'assurer une prise en charge complète du linge des Résidents sauf textiles délicats et nettoyage à sec. Le coût de cette prestation est inclus dans le prix de journée. Dans le cas où la famille souhaiterait continuer à entretenir le linge, aucune déduction ne sera faite sur le tarif d'hébergement.



Les résidents

Les résidents sont **libres de pratiquer leur religion** dans la mesure où cette pratique respecte les opinions d'autrui et ne contrevienne pas au bon fonctionnement de l'établissement.



Le salon de coiffure

Des coiffeurs professionnels peuvent intervenir, uniquement les après-midi, du lundi au vendredi, auprès des résidents dans le salon de coiffure. Il est à noter que la charge financière de ces prestations doit être assumée par le Résident, sans pouvoir engager la responsabilité de l'établissement en cas de désaccord avec l'intervenant.

Livret d'accueil

EHPAD Frédéric Degeorge



Les produits de toilette et linge personnel

Les produits de toilette sont à la charge du résident qui devra en assurer, lui-même ou par l'intermédiaire de sa famille ou de son représentant légal, l'approvisionnement régulier. Un inventaire des besoins est communiqué par le référent institutionnel.



Produits d'incontinence

Les produits d'incontinence, le cas échéant, **sont fournis par l'établissement.**



Le transport

Pour les déplacements, lors d'une animation ou d'une sortie individuelle avec un membre du personnel « accompagnant », le coût du transport est **pris en charge par l'EHPAD.**

Lorsque le déplacement est d'ordre médical, il peut être pris en charge par l'assurance maladie, la mutuelle, ou par le résident lui-même.



Les sorties

Le Résident est **libre d'aller et venir dans l'établissement**, à l'exclusion des locaux réservés au service. Dans le cas de désorientation, l'équipe pluridisciplinaire pourrait apporter certaines restrictions.

L'Unité de Vie Alzheimer limite les sorties, et fonctionne avec un code d'accès que les visiteurs doivent demander à l'accueil.

En cas de sortie hors de l'établissement, **il est obligatoire d'informer le personnel** de la résidence de votre destination, et compléter la **décharge de sortie** ponctuelle élaborée à cet effet.



Les visites

Les Résidents peuvent recevoir des visites **dans leur chambre et dans les parties communes**, du lundi au dimanche de 13h30 à 19h00. Les salons sont indiqués pour les visites, notamment pour les Résidents en chambre double afin d'éviter de troubler le repos de vos voisins.

XIII. LA SECURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Les Biens

L'établissement, de par les allées et venues de visiteurs, et de votre liberté d'aller et venir, ne peut garantir vos valeurs et espèces.

Nous vous proposons une alternative qui consiste à installer, à vos frais et sous le contrôle technique de l'établissement, un petit coffre mural fonctionnant uniquement à clé.

Vos prothèses sont également sous votre contrôle et votre responsabilité.

La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée qu'en cas d'implication réelle du personnel dans leur perte ou leur dégradation.

Les Personnes

En cas de forte chaleur, la résidence dispose d'une **salle climatisée** afin de prévenir tout risque de déshydratation des Résidents.

Afin d'assurer la sécurité de tous, des contrôles sur l'identité des visiteurs peuvent être effectués par le personnel.

L'accueil est ouvert **du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30** sauf mesures exceptionnelles de sécurisation émanant des autorités. En dehors de ces horaires, un code d'accès est nécessaire pour pénétrer dans la structure. Celui-ci est communiqué au référent principal le jour de votre arrivée. Ce code est régulièrement actualisé.

Livret d'accueil

EHPAD Frédéric Degeorge



La nuit, une équipe soignante assure la surveillance de la santé des Résidents. L'établissement est également doté d'une **astreinte infirmière et d'une astreinte technique**.

Par ailleurs, des **dispositifs de sécurité** sont aussi installés dans la résidence : appels malade, détecteurs incendie dans chaque chambre, extincteurs, portes coupe-feu, tissus traités non feu (linge hôtelier et de décoration).

Des consignes de sécurité sont affichées dans les lieux communs, lisez-les et suivez, en cas de sinistre, les consignes du personnel qui a été formé pour faire face à ces circonstances.

Selon le décret n°2006-1386 du 16 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer dans les espaces collectifs et il est fortement déconseillé de fumer dans les chambres. Nous attirons l'attention des Résidents et des familles sur la dangerosité de cette pratique. Le jardin est à la disposition des fumeurs. Tout comportement contraire peut occasionner une contravention de 3ème classe.

L'EHPAD, afin d'assurer la sécurité du Résident fumeur contre ses actes personnels, pourra interdire l'apport d'éléments de literie non traités tels que dessus de lit, couette, coussins, matelas, y compris certains fauteuils.

Les visiteurs ne peuvent apporter aux Résidents ni alcool, ni médicaments. Dans le cas contraire, tout problème constaté engagerait la responsabilité de son auteur. Il en est de même, en cas de diabète, pour tout apport excessif en sucrerie

Nous contacter : 62 Rue Georges Guynemer - 62400 Béthune

Tél : 03 21 01 47 47

Mail : ehpad.degeorge@sivom-bethunois.fr

XIV. RÉGLEMENTATIONS DIVERSES APPLICABLES

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale a pour objectif de **développer les droits des usagers** fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Vous trouverez, affichées dans le hall d'accueil de l'établissement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, ainsi que la charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

Selon la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, la résidence recueille des informations administratives et médicales dont vous pouvez avoir connaissance et effectuer un droit de rectification.

Selon la loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade, **le Résident peut avoir communication de son dossier médical** directement ou par l'intermédiaire d'un médecin. Il peut également en demander une copie.

La désignation d'**une personne de confiance** est aussi un droit que nous demandons de formaliser, en acceptation ou en refus, lors de votre admission et éventuellement, en cas de modifications ultérieures, à tout moment de votre choix.

En cas de litige entre le Résident et l'établissement, vous pouvez obtenir la **médiation d'une personne qualifiée**. Vous trouverez, affichée dans le hall d'accueil, la liste nominative, également disponible auprès du Conseil Départemental ou de la Préfecture du Pas-de-Calais.

XV. RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Le résident bénéficie, dans l'établissement, d'une **assurance responsabilité civile**. Toutefois, les biens des résidents sont couverts par une clause « dépositaire » pour un montant égal à deux fois le plafond de la sécurité sociale. Dans le cas où les biens du résident seraient supérieurs à ce plafond, le résident doit souscrire une multirisque habitation couvrant la valeur particulière de ses biens.

En outre, le résident doit souscrire une assurance responsabilité civile destinée à couvrir les risques liés à ses apports matériels (implosion du téléviseur par exemple), mais également pour les conséquences d'un dommage occasionné par le résident à l'extérieur de l'établissement dans le cadre d'une décharge de sortie occasionnelle.

Si vous possédez encore un ou des biens immobiliers, vous devez conserver l'assurance couvrant ceux-ci.

Vos interlocuteurs au sein de l'établissement :

- ❖ Madame Adeline COUSIN, Responsable de l'EHPAD
- ❖ Docteur Virginie VAN LEEUWEN, Médecin Coordonnateur
- ❖ Monsieur Laurent BIENCOURT, Infirmier Coordonnateur
- ❖ Madame Isabelle ALLART, Responsable Hôtelière
- ❖ Madame Marine BEAUDET, Agent Qualité
- ❖ Madame Aline BLONDEL, Coordinatrice Budgétaire et Comptable
- ❖ Mesdames Angélique CORTES et Sylvie LEMAI, Animatrices
- ❖ Madame Brigitte LEBAS, Assistante de Direction
- ❖ Madame Isabelle LACROIX, Agent d'Accueil

À l'extérieur de l'établissement :

En cas de suspicion de maltraitance, vous êtes invités à composer le numéro d'appel national au [39.77](tel:39.77) (numéro vert), ou à adresser un mail à l'Agence Régionale de Santé ars-npdcp-signal@ars.sante.fr ou au Conseil Départemental du Pas-de-Calais à das.signalement@pasdecalais.fr

Livret d'accueil

EHPAD Frédéric Degeorge



L'EHPAD Frédéric DEGEORGE s'efforce au quotidien de répondre aux besoins de chacun de vous, pour vous garantir une prise en charge globale de qualité durant votre séjour.

C'est pourquoi, l'établissement met en œuvre tous les moyens humains et techniques dont il dispose pour que votre quotidien rime avec confort, bien être et convivialité.

N'hésitez pas, en cas de besoins d'éclaircissement ou de complément d'informations, à nous consulter afin de faciliter votre admission, votre intégration et votre vie quotidienne.

Au nom de l'ensemble de l'équipe de l'EHPAD Frédéric DEGEORGE, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre établissement.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON,
Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

Nous contacter : 62 Rue Georges Guynemer - 62400 Béthune
Tél : 03 21 01 47 47
Mail : ehpad.degeorge@sivom-bethunois.fr